

République Française

Liberté - Egalité -

Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de
l'Aveyron**

Commune d'Olemps

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>-</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>23</i>

Séance publique du 03 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT, Kedna THOMAS ;

M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par Mme Karine MINIC

M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

M. Stéphane SANSAC représenté par M. Sébastien FABRE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON-CANUT

Délibération n° DL20230701	PLAN DE FINANCEMENT - PROGRAMME VOIRIE 2023
---------------------------------------	--

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35),

Vu La Loi de Finance n)2020-1657 du 29 décembre 2010,

Vu la note des services de la Préfecture de l'Aveyron invitant les communes éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à déposer leurs dossiers de demande de subvention au plus tard le 3 mars 2023, pour l'année en cours,

Vu la délibération DL20230207 du 13 février 2023 approuvant le programme de voirie 2023, son estimation prévisionnelle et son plan de financement,

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 12 mai 2023 fixant le taux de subvention à 25% au titre de la DETR 2023 pour cette opération

Il convient de délibérer afin d'approuver le nouveau plan de financement.

Ouï l'exposé de Monsieur MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** le nouveau plan de financement de l'opération :
 - Etat (DETR2023) : 25% soit 41 157,50 €
 - Commune : 75% soit 123 472,50 € HT

Pour un montant de travaux de 164 630,00 € HT

- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande**
- **D'adopter à l'unanimité,**

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance,
Huguette THERON-CANUT



Délibération certifiée exécutoire par :

- **Sa transmission en Préfecture le : 07/07/2023**
- **Sa publication :**
 - o **Affichée le : 07/07/2023**
 - o **Retirée le :**